



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

DECISION DU MAIRE N° : FACP-04-DM13-24

Nomenclature : 1.4.2

OBJET : Pose et dépose d'un échafaudage - travaux Eglise du Bourg.

Le Maire de la Commune de Claix,

VU les Décrets numéros 2008-1355 et 2008-1356 du 19 Décembre 2008,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

VU les dispositions des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations des Conseils Municipaux DEL 18/2020 du 27 mai 2020 et DEL 06/2024 du 14 mars 2024.

CONSIDERANT que les crédits nécessaires pour la prestation de pose et de dépose d'un échafaudage pour les travaux de l'Eglise du Bourg, sont prévus au budget communal, compte 615221.

DECIDE de valider le devis de prestation de pose et de dépose d'un échafaudage :

- Echafaudage au-dessus de la statue 6 778.00€ HT

- Echafaudage au-dessus du confessionnal 1 896,00€ HT

Total..... 8 674,00€ HT

- Location au-delà d'un mois d'immobilisation 141,00€ HT

- Location au-delà d'un mois d'immobilisation 35,00€ HT

Total..... 176,00€ HT

Société non assujettie à la TVA.

La facturation de la prestation s'effectue en deux fois :

- 60% à la fin du montage

- 100% à la dépose

La prestation à une durée prévisionnelle de 3 mois, de septembre 2024 à novembre 2024.

A l'entreprise SAIT – ZI LES CONDAMINES - 38320 BRESSON

Montant total de la prestation : 8 674.00€ HT

Article 1 : Le paiement s'effectuera au cours de la prestation sur présentation de factures, en application de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014, relative au développement de la facturation électronique, les demandes de paiement sont déposées par le titulaire sur la plateforme Chorus Pro (www.chorus-pro.gouv.fr).

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Claix le 30 juillet 2024



Date d'affichage: 31/07/24

Date de retrait: 30/09/24



Le Maire,

Christophe REVIL.